

ACTUALITES PNNS 4



Numéro 3

Juillet 2021

■ Gouvernance du PNNS – Présentation du bilan du PNNS à mi-parcours

La gouvernance du PNNS 4 s'articule autour de plusieurs comités. En 2020, deux instances ont été mises en place : le Comité de pilotage (COFIL) s'est réuni le 4 juin avec comme objectifs de notamment veiller aux orientations stratégiques définies par le PNNS et de coordonner les actions à développer en cohérence avec leurs objectifs. Le Comité de suivi, présidé par le Pr. Daniel Nizri, s'est réuni le 19 octobre afin d'assurer le dialogue entre les différents acteurs du secteur de la nutrition. Un bilan à mi-parcours a été publié en mai 2021 afin de valoriser les actions engagées (tant au niveau national que régional), d'identifier les actions restant à déployer et de mettre en lumière les actions à renforcer notamment au vu de la crise sanitaire de la COVID-19. Il a été élaboré avec l'ensemble des pilotes et acteurs qui contribuent au déploiement du PNNS 4 et présente des exemples concrets de l'impact des actions sur le terrain. Il a vocation à informer un large public et a été mis en ligne sur le site du ministère des solidarités et de la santé. Il a été présenté au comité de suivi PNNS du 1^{er} juillet 2021

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/programme-national-nutrition-sante-pnns-professionnels>

■ Lancement du site internet Réseau d'Acteurs PNNS

Ce nouveau réseau national est destiné aux entreprises et collectivités engagées, ou qui souhaitent s'engager, dans le Programme National Nutrition Santé. Dans le cadre d'une convention de partenariat, la Direction générale de la santé a confié au Cnam-ISTNA l'élaboration et l'animation du site internet Réseau d'acteurs PNNS. Il s'agit d'un lieu d'échanges permettant à ces acteurs de s'informer, de se former et d'agir en nutrition en partageant leurs bonnes pratiques. Il met en avant des projets et outils sur la thématique de la nutrition (promotion de la santé en alimentation, en activité physique et lutte contre la sédentarité). Ce nouveau site internet synthétise des informations sur les politiques publiques de santé en lien avec la nutrition et notamment la démarche de signature des chartes du PNNS par les villes, départements et entreprises françaises. La promotion des chartes d'engagement est une action phare du PNNS 4. Ce réseau s'inscrit dans l'objectif 10 du PNNS 4 : promouvoir et faciliter les initiatives/actions locales ; Action 9 : Mutualiser les actions en nutrition. En fédérant autour de la signature des chartes du PNNS, ce site permet d'accentuer la présence du PNNS sur le territoire.

Découvrez le site internet Réseau d'acteurs PNNS et inscrivez-vous à sa newsletter pour suivre toutes ses actualités et nouveautés.

■ Nutri-Score : lancement de la gouvernance européenne, publication du bilan à 3 ans

Trois ans après son adoption en France en octobre 2017, le Nutri-Score poursuit son déploiement avec 415 entreprises engagées en juillet 2020, soit 50% des parts de marché en volumes de vente. Désormais, c'est plus de 500 entreprises qui ont décidé d'apposer le Nutri-Score en France. Selon une étude de Santé publique France en septembre 2020, 90% des consommateurs français savent que le Nutri-Score vise à caractériser la qualité nutritionnelle des produits alimentaires. Outre la France, c'est désormais l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse qui ont choisi le Nutri-Score comme système d'information nutritionnelle complémentaire en face avant des emballages. Ces 7 pays se sont officiellement engagés le 12 février 2021 dans une gouvernance transnationale du Nutri-Score à travers un comité de pilotage et un comité scientifique, afin de faciliter le déploiement du système. Le comité de pilotage, constitué de représentants des autorités nationales en charge du déploiement du Nutri-Score dans ces pays, veillera à la gestion coordonnée de la mise en œuvre et de l'expansion du logo. Le comité scientifique, réunissant des experts des différents pays engagés, évaluera quant à lui les potentielles évolutions du Nutri-Score pour une meilleure efficacité du système.

Retrouvez les documents de la gouvernance européenne du Nutri-Score ainsi que le bilan à 3 ans du logo :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/nutrition/article/nutri-score-un-etiquetage-nutritionnel-pour-favoriser-une-alimentation>

■ Nutri-Score part en campagne pour une meilleure information des consommateurs

Trois ans après le lancement du Nutri-Score, 53% des Français interrogés déclarent avoir été impactés dans leurs choix de produits et 51% trouvent qu'il est facile à comprendre. Afin de renforcer le recours à l'utilisation du logo lors de ses achats et d'en améliorer sa compréhension, Santé publique France déploie à compter du 5 juillet 2021 une campagne d'information à destination du grand public qui sera à la fois visible sur les réseaux sociaux, en magasins et dans les établissements de santé sous forme de vidéos et d'une brochure d'information. Ces outils apportent des réponses aux questions fréquentes et plus largement donne les clés pour intégrer facilement le Nutri-Score dans son quotidien. La campagne se compose d'un dispositif digital, à destination des 18-49 ans, comprenant 4 vidéos de 30 secondes diffusées sur les réseaux sociaux (Youtube, Instagram, Facebook et Snapchat) : une vidéo « Comment mieux manger en un coup d'œil ? » rappelant comment utiliser le Nutri-Score quand on fait ses courses et 3 vidéos autour de questions fréquemment posées par les consommateurs.

La brochure et les vidéos sont accessibles sur le site mangerbouger.fr et [téléchargeables ici](#) pendant 30 jours.

■ Annonce des lauréats de l'Appel à projets Maisons Sport Santé 2020 et lancement du 3^{ème} appel à projets

Une des mesures « phare » de la SNSS est de labelliser les maisons sport-santé : Mise en place de 500 maisons sport-santé à l'horizon 2022, sur tout le territoire français, avec une priorité donnée aux territoires fragiles : quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et zones de revitalisation rurale (ZRR). A la suite du premier appel à projets de 2019, 138 structures ont été reconnues comme « maisons sport-santé », couvrant la quasi intégralité du territoire français. Toutefois, 11 territoires restaient non-couverts, il s'agissait de départements pour lesquels il n'y a pas eu de dossiers déposés ou les dossiers déposés ne remplissaient pas le « socle » des missions pour que les structures puissent être reconnues comme « maisons sport santé ». Un deuxième appel à projets « Maisons sport-santé », inscrit dans la dynamique enclenchée par le premier, a été lancé le 2 mai 2020. Au terme de l'instruction des dossiers, ce sont ainsi 149 structures qui ont été reconnues comme MSS à la suite de l'appel à projets de 2020. Le volume et la qualité des candidatures (261 dossiers reçus au total, 241 ont été jugés recevables soit un taux de recevabilité de 93%) sont très satisfaisants et encourageants. Toutes les structures ayant besoin de plus de temps pour affiner leurs projets pourront déposer une candidature en 2021. Le 3^{ème} appel à projets est lancé le 5 juillet 2021.

Pour plus d'informations :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/appel-a-projets-2021-maisons-sport-sante>
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_maisons_sport_sante_2021.pdf

■ Bilan de la semaine de la dénutrition 2020, réédition de la semaine en 2021 du 12 au 20 novembre 2021

Cette action a été mise en œuvre avec le Collectif de lutte contre la dénutrition dans le cadre d'une convention avec la Direction générale de la santé, afin de sensibiliser les professionnels de santé et du social, ainsi que le grand public à cette problématique. La semaine a été lancée par un webinaire au ministère des solidarités et de la santé avec la présence du ministre des solidarités et de la santé et de la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie. 3 073 événements ont été organisés sur tout le territoire français, avec plus de 350 partenaires, plus de 20 webinaires thématiques sur toute la semaine, 34 outils de communication mis à disposition ; les actions ont eu comme objectif la sensibilisation du grand public dans les officines, en établissements, la sensibilisation des professionnels en EHPAD ; des animations culinaires ont été organisées en EHPAD, ainsi que des actions à domicile. L'action « Mon poids, un indicateur de taille » a également été déployée pendant la semaine.

Pour plus d'informations :

<https://www.luttecontreladenutrition.fr/tout-savoir-sur-la-semaine-nationale-denuitration-2020/>

■ Point sur l'élaboration de la déclinaison outre-mer du PNNS

Sur mandat de la DGS et avec comme objectif d'orienter les politiques publiques, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) a publié [une expertise collective sur l'alimentation et la nutrition en outre-mer](#) en 2019. Sur la base notamment de ce rapport, un volet outre-mer du PNNS 4 est en cours d'élaboration. En 2020, un GT national s'est réuni afin de définir une méthodologie de déploiement du volet outre-mer du PNNS répondant aux spécificités territoriales. Une note de cadrage a été rédigée, permettant de préciser notamment le calendrier. Ce GT travaille de façon bilatérale avec les 5 territoires (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte et la Réunion) en lien avec les ARS, les préfetures et différents acteurs locaux. La publication du volet outre-mer du PNNS est prévue pour fin 2021.

■ **Affiche et dépliant destinés aux femmes ayant un projet de grossesse, pour promouvoir une supplémentation en folates (vitamine B9)**

Le PNNS 4 prévoit dans son action 26 la promotion de la supplémentation en vitamine B9 chez les femmes en désir de grossesse. Une prescription systématique de vitamine B9, en une prise quotidienne et au moins jusqu'aux 2 premiers mois de grossesse, est recommandée dès que la femme a un souhait de grossesse. En effet, pour être efficace, cette supplémentation doit débuter plusieurs semaines avant la conception. Bien que le taux de prescription ait augmenté ces dernières années, cette recommandation est encore insuffisamment connue des femmes. Afin de sensibiliser au moment opportun, Santé publique France propose aux professionnels de santé, une affiche, afin que les femmes envisageant une grossesse soient incitées à en parler à un professionnel de santé et permettre ainsi une supplémentation au bon moment et un dépliant à leur remettre, afin de les informer des bénéfices de la supplémentation mais aussi sur les recommandations alimentaires, dont les aliments riches en vitamine B9.

Les documents sont accessibles sur le site mangerbouger.fr.

■ **Kit d'outils élaborés par Santé publique France – limiter la sédentarité des télétravailleurs**

La vague 6 de l'enquête CoviPrev menée par Santé publique France (sur l'évolution de l'activité physique, du temps passé assis et du temps passé devant un écran pendant le confinement) a mis en évidence des temps de sédentarité très importants ainsi qu'une diminution de la pratique d'activité physique. Pour répondre à ce constat et dans le contexte du second confinement, en novembre 2020, Santé publique France a conçu des outils faciles à mettre à la disposition des salariés pour les accompagner au quotidien, pour passer moins de temps assis et se lever plus souvent dans la journée. Il est en effet recommandé de faire au moins 30 minutes d'activité physique par jour, de limiter le temps passé assis, de se lever toutes les 2 heures en temps normal et toutes les 30 minutes en période de confinement. Le kit comprend une vidéo pédagogique, des astuces pour limiter la sédentarité et des idées d'exercices pour des pauses actives en télétravail.

Les outils pour rester actif en télétravail dont la fiche « 10 idées d'exercices » et la fiche « 10 astuces anti-sédentarité » sont disponibles en téléchargement sur : <https://www.mangerbouger.fr/PNNS/Guides-et-documents>

La vidéo avec des conseils pour limiter la sédentarité est disponible sur :

<https://youtu.be/My1-MnVwIi4?list=PLI00syIAMv7Sd0Juu-UmpUv23ZrQoblwc>

Ces outils sont également disponibles [en téléchargement ici](#) pendant 30 jours.

Pour accéder aux précédentes lettres « Actualités du PNNS » : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/lettres-actualites-pnns>